



MA CHALONS
EN
CHAMPAGNE

Cacophonie en haut lieu

Pain noir pour les bleus

Même si elles deviennent habituelles, les décisions hasardeuses de nos dirigeants locaux et ceux des plus hautes instances régionales n'ont de cesse de nous abasourdir.

En effet, au début de cette parodie, un personnel stagiaire de la MA chalons, pour lequel notre direction avait demandé une prolongation de stage suite à quelques insuffisances professionnelles, est néanmoins titularisé en commission car son dossier, tel que rédigé, ne semblait pas refléter le besoin de prendre le temps d'être jugé un peu plus par ses pairs concernant sa capacité à devenir un membre à part entière du CEA.

Malgré tout, nos penseurs de haut lieu dans leur grande sagesse, décidèrent que les tuteurs de Châlons, personnels expérimentés ayant subi la formation ad hoc, la formatrice et le reste des agents, n'étaient certainement pas aptes à inculquer les préceptes fondamentaux permettant une pratique professionnelle de notre métier sereine et efficace. Ainsi ils décidèrent d'ajouter une clause à la titularisation de cet agent en l'envoyant perfectionner ses pratiques et combler ses manquements pendant 15 jours à Troyes-Lavaux.

Peu importe, le ressenti des personnels de notre établissement déjà catalogué par la DAP comme « non formateur » et à qui l'on exprime, là encore par cette décision, qu'ils n'ont pas été capables d'intégrer professionnellement un de leur collègue.

Peu importe, que l'établissement pâtit déjà d'un manque récurrent de personnels et que, de fait, les agents de Châlons en Champagne, déjà harassé sous le poids des heures supplémentaires et des rappels au service quotidien, soit une fois de plus mis à contribution sur leur repos et leur vie familiale pour combler cette absence supplémentaire imprévue.

Peu importe, que l'agent habite à 250 km A/R du lieu désigné pour le transformer en « super-surveillant ».

Les responsables de cet édit, imbus de leur pouvoir, avec l'aide d'une direction « tellement proche de son personnel » qu'elle considère que la situation actuelle s'améliore côté RH, a décidé, en plusieurs temps, « un coup j'avance, un coup je recule », de maintenir son arbitrage initial et donc ne pas tenir compte des éléments cités précédemment. Après tout, ce sont eux les chefs « aillons », les décideurs suprêmes, et même si leur acte doit mettre à mal un établissement et ses personnels, peu importe, tant qu'égo et narcissisme sont contents.

SLPFO MA CHALONS EN CHAMPAGNE

1 Rue Jaques Songy
51100 Châlons en Champagne
TEL : 07 86 75 29 63

A Châlons en Champagne le 12/05/2026

